

de la Chambre, j'aimerais donner lecture de ce qu'il dit à propos de cette affaire importante:

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à nos entretiens de ce matin, je vais soumettre un rapport sur la procédure proposée, tendant à demander «l'origine» de tous les citoyens du pays, lors du recensement de 1961.

Avant le recensement canadien de 1951, le gouvernement de l'époque avait donné instructions au Bureau fédéral de la statistique d'accepter les termes «canadienne» et «américaine» en réponse à la question n° 17, c'est-à-dire «l'origine». Comme il n'y avait pas de poste spécial pour inscrire ces réponses, les énumérateurs avaient reçu instructions de les inscrire dans l'espace prévu.

Les instructions données aux énumérateurs pour ce qui est de la réponse à la question relative à «l'origine», lors du recensement canadien de 1951, étaient les suivantes:

Puis il les énumère avec grand soin. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour en donner lecture. Je serai très heureux que l'honorable député les lise. D'ailleurs, tout député ici présent peut les lire. Puis il ajoute:

Bien que la question eût pour objet de déterminer les groupes ethniques auxquels appartenaient les citoyens, au recensement canadien de 1951, 152,000 personnes ont insisté pour que leur origine soit inscrite comme étant «canadienne», «américaine» ou «inconnue».

J'ai ici les instructions destinées aux énumérateurs en vue du recensement qui doit avoir lieu l'an prochain. Elles sont presque identiques à celles qui ont été données aux énumérateurs en vue du recensement de 1951, mais certains détails qui embêtaient alors les énumérateurs ont été éclaircis. Les énumérateurs sont munis d'une formule qui les accompagne en tout temps, et qui n'est pas montrée à la personne interrogée; sur cette formule, il y a une ligne portant la mention «canadienne» et certaines autres origines ethniques. Comme je le disais, il a fallu écrire ce détail 152,000 fois lors du recensement de 1951. Il s'agit simplement de faciliter les choses aux énumérateurs. Je crois donc que l'honorable député, ainsi que tous les autres membres de la Chambre, conviendront que le recensement prochain sera effectué de la même façon qu'il l'a été en 1951, la seule différence étant qu'il existe maintenant une ligne où inscrire l'origine «canadienne», lorsque l'on insiste pour la faire, catégorie que l'ancien gouvernement a autorisée avant le recensement de 1951.

## LES ROUTES

ALASKA-COLOMBIE-BRITANNIQUE—QUESTION  
AU SUJET DU PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires

extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations entre le Canada et les États-Unis au sujet de la route qu'on a qualifiée de «maritime» entre l'enclave de l'Alaska et la ville de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique?

**L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Nous avons eu des pourparlers officieux, mais pas de négociations, avec les États-Unis au sujet du projet d'une route maritime vers l'Alaska. Le député n'ignore pas que la plus grande partie de cette route se situerait dans les eaux américaines. Pour l'instant, il serait inutile d'entamer des négociations à ce sujet.

Toutefois, le 11 novembre, l'institut Battelle a présenté un rapport à la *United States Alaska International Rail and Highway Commission*. Ce rapport favorise la création du service de transbordeurs envisagé. Le 8 décembre, on a tenu un plébiscite dans l'État d'Alaska pour obtenir l'autorisation d'emprunter les fonds nécessaires à cette fin. Nous n'avons pas encore les derniers résultats du plébiscite, mais jusqu'ici, une légère majorité favorise un emprunt pour financer cette route maritime. Les résultats définitifs ne seront connus que dans une semaine environ.

**M. Howard:** Puis-je demander au ministre si c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre des Travaux publics qui s'occupera des dispositions à prendre en ce qui regarde les services de transbordeurs?

**L'hon. M. Green:** Je pense que les deux ministères auront leur mot à dire.

## L'IMMIGRATION

PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twilligate):** J'aimerais demander au premier ministre si on a porté à son attention la déclaration suivante attribuée par les journaux au secrétaire d'État:

Il a accusé les libéraux de tenter d'«angliciser» le Canada français en favorisant l'entrée d'un plus grand nombre d'immigrants des Îles britanniques que de tout autre pays d'Europe.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député, par sa question, veut simplement demander au premier ministre s'il a lu le compte rendu dans les journaux, il ne s'agit pas là d'une question publique pressante. S'il désire poser une question se rapportant au compte rendu, qu'il veuille bien la poser.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je voudrais poser une question à propos de la nouvelle parue dans le journal mais ma question ne serait pas compréhensible si je ne citais pas un passage